

Marché public de prestations intellectuelles

Cahier des charges

Maître d'ouvrage : Commune de **XXXX**

Objet du marché : Consultation d'un bureau d'études pour réaliser
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Article 1 – Maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage est :

Commune de xxxxxxxx
22 grande rue
18xxx XXXXX

Le pouvoir adjudicateur est représenté par Monsieur le Maire de **xxxxxxx**

Article 2 – Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la désignation d'un maître d'œuvre pour réaliser un **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** sur la commune de **XXXX**.

Cet aménagement est justifié par :

Exemple - la configuration actuelle de la traversée (largeur importante, grande ligne droite)

- une vitesse excessive des véhicules
- la présence d'enfants plusieurs fois par jour en bordure de départementale notamment aux heures d'entrée / sortie scolaire (pétition des parents d'élèves)
- un stationnement anarchique sur les trottoirs

Article 3 - Définition de la mission - conditions d'exécution

3-1 – Contenu des éléments de mission

- AVP et PRO (Avant projet et projet)
- ACT (Assistance pour la passation des marchés de travaux)
- VISA (Validation des études d'exécution)
- DET (Direction de l'exécution des contrats de travaux)
- AOR (Assistance aux opérations de réception des travaux)

Exemple

Pour la réalisation de cette mission le bureau d'étude pourra s'appuyer sur le plan de principe d'aménagement réalisé par le conseil général 18 ainsi que sur les documents de comptage et de relevé de vitesse réalisée par le CG 18 et par la DDT (radar pédagogique).

Article 4 – Condition d'exercice de la mission**Exemple**

Le titulaire mènera à bien sa mission en étroite liaison avec le maître d'ouvrage et le conseil général 18 .

Le maître d'ouvrage lui assure l'autorité et les moyens pour mener à bien sa mission.

Article 5 – Condition de la consultation**Type de consultation**

Consultation pour un marché de prestations intellectuelles passé selon une procédure adaptée prévue aux articles 28 et 40 du code des marchés publics.

Décomposition en lots

La prestation n'est pas divisée en lots

Démarrage et délais de la mission

La désignation du titulaire aura lieu fin septembre début octobre.

La mission du titulaire démarre à la notification du marché.

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à 12 mois.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres des candidatures est fixé à 90 jours à compter de la date de limite de remise des offres

Article 6 – Pièces constitutives du marché**Pièces particulières**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement (AE),
- le présent cahier des charges

Pièces générales

- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI, en vigueur lors du mois d'établissement des prix pour les articles auxquels il n'est pas dérogé par les dispositions contractuelles du présent marché
- le code des marchés publics

ARTICLE 7 – Prix

Les prix sont révisables

Le coefficient de révision C_n applicable pour le calcul de l'acompte versé le mois n est donné par la formule :

$$C_n = 0,15 + 0,85 \times (I_{n-6} / I_{0-6})$$

avec : I_{0-6} Valeur de l'index de référence I prise au mois d'établissement des prix moins 6 mois ;
 I_{n-6} Valeur de l'index de référence I prise au mois en cours moins 6 mois.

L'index de référence I étant l'index Ingénierie

ARTICLE 8 – Arrêt de l'exécution des prestations

Le CCAG-PI sera appliqué

ARTICLE 9 – Modalités de règlement

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la situation par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 10 – Utilisation des résultats

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits du maître d'ouvrages et du titulaire, en la matière est l'option A telle que définie à l'article 25 du CCAG-PI.

ARTICLE 11 – Résiliation du marché

Le CCAG-PI sera appliqué

ARTICLE 12 – Engagement du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage s'engage à fournir tous documents nécessaires dont il a la propriété ou la disposition, ainsi que tous renseignements utiles dont il pourrait avoir connaissance et d'une façon générale tous les documents de nature à faciliter la tâche du titulaire.

ARTICLE 13 – Secret professionnel

Le titulaire est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il a connaissance au cours de l'exécution du présent marché.

ARTICLE 14 – Remise des plis

Les dossiers seront entièrement rédigés en langue française

Les plis seront envoyés sous enveloppe contenant les pièces mentionnées ci-dessous et portant la mention.

<< XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX >>

La date limite de réception des offres est fixée **au XX XXXXXX 2012 à 11.00 heures**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leur auteur.

- Contenu de l'enveloppe

Pièces administratives :

- lettre de candidature
- attestation sur l'honneur relatif aux déclarations fiscales et sociales
- certificats de qualification professionnelle ou équivalents
- attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle

Pièces permettant d'évaluer les compétences, références et moyens du candidat

- liste de références de nature comparable en cours d'exécution ou exécutés
- note de présentation des moyens humains et matériel du candidat
- proposition de planning de la prestation

ARTICLE 15 – Sélection des candidatures et attribution du marché

Les critères pris en compte pour la sélection des candidatures sont les suivants :

- compétences et références du candidat en matière d'opérations similaires
- montant de l'offre

Les candidatures seront appréciées sur la valeur globale de l'ensemble des critères précisés.

ARTICLE 16 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les candidats devront faire parvenir 10 jours au moins avant la date de remise des offres une demande écrite ou par fax à :

Monsieur le maire

Mairie de xxxxxxxx

22 grande rue

18xxx XXXXX

Tel 02 48

Fax 02 48

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les bureaux d'études ayant reçu le dossier au plus tard 6 jours avant la date de remise des candidatures.

ARTICLE 17 – Envoi des offres

Mairie de XXXX
22 grande rue
18xxx XXXX
Tel 02 48
Fax 02 48

ARTICLE 18 – Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45000 Orléans